

SOCIETE NEW BODY LINE S.A



NEW BODY LINE

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
DU Vendredi 08 - 06 - 2018 à 10h à l'IACE**

EXERCICE 2017

IACE - Tunis

ORDRE DU JOUR DE L'AGO DU 08 juin 2018 à 10h à l'IACE

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2017.
5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2017.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Renouvellement du mandat des administrateurs.
8. Nomination d'un commissaire aux comptes,
9. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO du 08 juin 2018 à 10h à l'IACE

1^{ère} résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017.

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

2^{ème} résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.

Après lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers de la société arrêtés au 31-12-2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

3^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à.....

4^{ème} résolution : Affectation du résultat 2017

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2017 comme suit :

Libellé	Montant DT
Résultat de l'exercice	2 000 399,546
Résultats reportés	13 986,000
Réserves facultatives 2016	917 076,087
Total bénéfice à répartir	2 931 461,633
Affectation pour :	
• Réserve Légale	-26 974,160
• Réserves facultatives	- 1 204 327,473
• Reliquat sur le bénéfice 2017 à répartir	1 700 160,000
• Dividendes à distribuer soit 0,400 dinars par action et 40% du nominal	-1 700 160,000
Nouveau report à nouveau	0,000

(*)

Soit un dividende de 0,400 dinars par action correspondant à une rémunération à hauteur de 40% du nominal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

5^{ème} résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

6^{ème} résolution : Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération annuelle à allouer aux différents membres du Conseil d'Administration, sous forme de jetons de présence à raison de **2 000 DT** nets par administrateur. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

7^{ème} résolution : Renouvellement de mandat des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat de l'ensemble des administrateurs suivants :

- 1 M. Karim REJEB SFAR,
- 2 M. Nessim REJEB,
- 3 M. Hédi REJEB SFAR
- 4 Mme. Hanène REJEB,
- 5 M. Walid BEN RHOUMA (représentant des petits porteurs).

6 M. Amir MECHRIA (représentant des petits porteurs),

Décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une nouvelle période de trois, soit jusqu'à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020 :

1. M. Karim REJEB SFAR,
2. M. Nessim REJEB,
3. M. Hédi REJEB SFAR
4. Mme. Hanène REJEB,
5. M. Walid BEN RHOUMA (représentant des petits porteurs).

Cette résolution mise au vote est adoptée à

8^{ème} résolution : Nomination d'un commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat du commissaire aux comptes M. Kaies BOUHAJJA, décide de nommer M _____, membre de l'OECT, en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la société et ce pour une période de trois ans couvrant les exercices de 2018 à 2020.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

9^{ème} résolution : Pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du Procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir, au Président-Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à